dans le Cantal pour la rentrée 2018
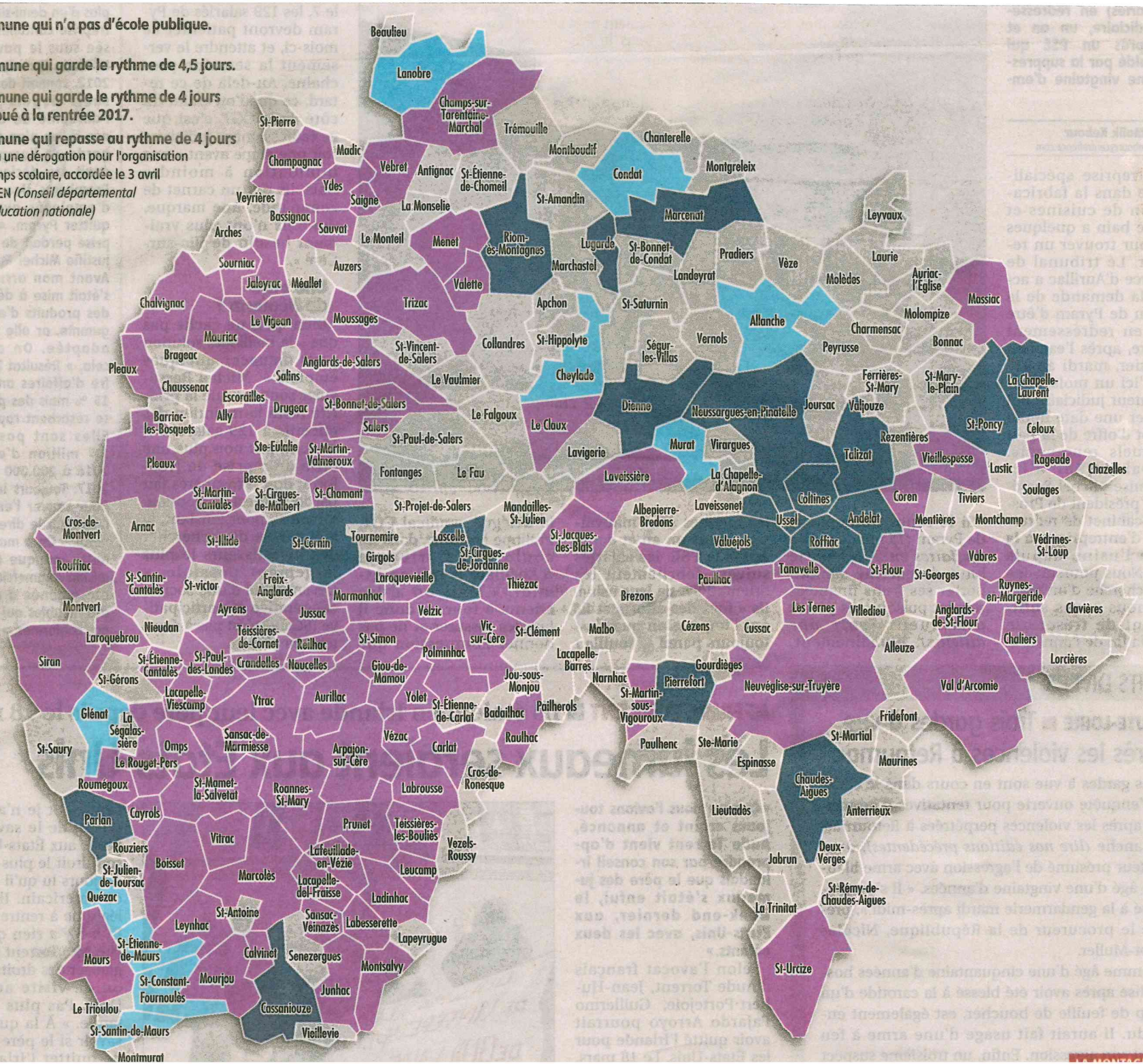
- commune qui n'a pas d'école publique.
- commune qui garde le rythme de 4,5 jours.
- commune qui garde le rythme de 4 jours attribué à la rentrée 2017.
- commune qui repasse au rythme de 4 jours suite à une dérogation pour l'organisation du temps scolaire, accordée le 3 avril en CDEN *(Conseil départemental de l'Éducation nationale)*